

## ANNEXE II Onglet 3

### PASSAGES POUR PERSONNES RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Sur	Face à	À l'intersection de	Côté
<b>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE</b>			
Chaudière, boulevard de la	1282	-	-
Domaine, rue du	1159	-	-
Hôtels, avenue des	Piste cyclable des Hôtels	-	-
Hôtels, avenue des	60 m au sud de la rue Charles-M.- Monsarrat	-	-
Maguire, avenue	1319	-	-
Maguire, avenue	1394	-	-
Maguire, avenue	-	Rue de Bergerville	Nord
Neilson, boulevard	Parc Raymond-De Rosa, entrée est	-	-
Neilson, boulevard	-	Rue de Fontainebleau	Ouest
Saint-Félix, rue	4296	-	-
Saint-Félix, rue	Stationnement et Accès Parc Jean-Déry	-	-
Saint-Louis, chemin	-	Rue de Rouville	Est
Versant-Nord, boulevard du	3233	-	-
<b>ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG</b>			
Bourg-Royal, avenue du	605	-	-
Jacques-Bédard, rue	-	Rue du Curé-Grenier	Est
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT</b>			
Chutes, boulevard	-	Rue Chalifour	Ouest
Chutes, boulevard des	-	Rue Dorion	Est
Seigneuriale, rue	-	Rue Gaétane	Sud
<b>ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES</b>			
Faune, rue de la	Limite ouest du 2199	-	-
Valcartier, boulevard	-	Rue Bernadet	Nord

Annexe II - Onglet 4  
 DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION  
 RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU			
Intersection	Approche	Période d'interdiction	Exception
Henri-Bourassa, boulevard / 41 <sup>e</sup> Rue Est / Antoine-Silvy, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
René-Lévesque Ouest, boulevard / Holland, avenue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Saint-Paul, rue / Saint-André, quai / Dinan, côte / Joseph-Samson, pont-tunnel	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Cartier, avenue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	Autobus
Wilfrid-Hamel, boulevard / Boisclerc, rue / Colisée, avenue du	nord	2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES			
Louis-XIV, boulevard / Métis, rue des	sud	2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE			
Cap-Rouge, côte de / Saint-Félix, rue / Plage-Jacques-Cartier, chemin de la	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Cap-Rouge, côte de / Provancher, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Champlain, boulevard / Hôtels, avenues des	sud	1 <sup>re</sup> voie - Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie - Tourner à droite	
Chaudière, Boulevard de la / Promenade-	nord	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Chaudière, boulevard de la / Provancher, rue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	

Annexe II - Onglet 4  
 DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION  
 RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction	Exception
Hochelaga, Boulevard / Accès privé (Laurier)	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Hochelaga, boulevard / De Rochebelle, rue	est	3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Hochelaga, boulevard / Église, route de l'	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
Hochelaga, boulevard / Fiémont, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
Hochelaga, boulevard / Lavigerie, avenue l'	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Hochelaga, boulevard / Neilson, boulevard / Maricourt, avenue / Fontainebleau, rue de	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite			
Hôtels, avenue des / route 175	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Jean-Gauvin, route / Domaine, rue du / Promenade-des-Soeurs, rue de la	nord	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Jean-Gauvin, route / Hêtrière, rue de l'/ Charles-Albanel, rue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	

Annexe II - Onglet 4  
 DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION  
 RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction	Exception
Jean-Gauvin, route / Jules-Verne, avenue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Laurier, boulevard / Maguire, avenue / Painchaud, avenue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Neilson, boulevard / Pie-XII, boulevard	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Quatre-Bourgeois, chemin des / Versant-Nord, boulevard du / Sainte-Foy, chemin	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Robert-Bourassa, autoroute / Hochelaga, boulevard	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Saint-Félix, rue / Chaudière, boulevard de la / Plage-Saint-Laurent, chemin de la	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Saint-Louis, chemin / Église, route de l'	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	

Annexe II - Onglet 4  
 DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION  
 RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction	Exception	
Saint-Louis, chemin / Hôtels, avenue des	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche		
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit		
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite		
	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche		
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit		
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite		
	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche		
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite		
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche		
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite		
	Versant-Nord, boulevard du / Alain, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
			2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
ouest		1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit		
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite		
Versant-Nord, boulevard du / Sapins, rue des	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit		
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite		
<b>ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG</b>				
Jacques-Bédard, rue / Rivière-Jaune, avenue de la	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit		
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite		
Louis-XIV, boulevard, Doucet, avenue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche		
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite		
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT</b>				
Armand-Paris, boulevard / Clemenceau, rue		1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche		
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit		
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite		

Annexe II - Onglet 4  
 DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION  
 RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction	Exception
Blanche-Lamontagne, rue / Saint-David,	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Saint-David, avenue / Saint-David, avenue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche 2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Anne, boulevard / François-De Laval, boulevard	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Seigneuriale, rue / Cambronne, rue / Vents, avenue des	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller à droite	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Seigneuriale, rue / Adanac, rue	sud	2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
<b>ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES</b>			
Faune, rue de la / Colline, boulevard de la	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Sainte-Genève, route / Volière, avenue de la / Pierre-Mercure, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	